

Impôt sur le revenu—Loi

Si j'étais encore fiscaliste dans une institution bancaire, je m'emploierais à trouver quel genre de transactions nous pourrions effectuer (dans ces centres) . . . pour réaliser un bénéfice, exempt d'impôt, c'est merveilleux. Nos actionnaires jubileraient.

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques s'est déclaré sans équivoque en faveur des mesures propres à stimuler le développement économique de Montréal et de Vancouver mais la proposition du gouvernement n'y parviendra pas. Très peu d'emplois seront créés et cette proposition ne contribuera en rien à stimuler le commerce international pour lequel Montréal et Vancouver sont particulièrement bien placées.

Le comité des finances a fait deux recommandations. En premier lieu, que le ministre élargisse la proposition actuelle au sujet des CBI afin d'inclure plus d'opérations financières quand la chose serait utile. En deuxième lieu, que le ministre des finances (M. Wilson) étudie la retenue fiscale, car d'après de nombreux témoignages, cette taxe constitue un véritable obstacle au retour au Canada de certaines entreprises qui se sont installées aux îles Cayman et ailleurs. Le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de cet avis et il a adopté cette mesure qui est nettement insuffisante à titre de mesure d'expansion régionale. Elle coûtera cher à la Couronne sans créer d'emplois ou stimuler l'activité économique. Pourquoi? Il s'agit en fait d'une mesure de relations publiques destinée à contenter Montréal et Vancouver.

Je prétends que les citoyens de Montréal et de Vancouver sont plus astucieux et ne se laisseront pas prendre par cette frime. Si le gouvernement veut vraiment stimuler l'activité économique et spécialement le secteur financier de ces deux villes, il devrait réexaminer la question et élaborer une mesure sérieuse. Celle-ci ne l'est pas.

● (1920)

Finalement, je me demande pourquoi le gouvernement accorde un allègement fiscal aux banques au moment où elles n'en réclament pas. Le gouvernement propose une réforme fiscale qui est censée éliminer les allègements fiscaux. Pourquoi accorde-t-il un allègement fiscal que les banques n'ont pas réclamé quand il surcharge d'impôts les contribuables et les jeunes familles de façon sans précédent?

Nous voudrions que ce projet de loi complexe soit renvoyé au comité des finances. Non seulement les mesures concernant les centres bancaires internationaux, mais toutes les mesures relatives à la planification de la retraite, au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur l'assurance-chômage devraient être sérieusement et soigneusement examinées dans une situation où des témoins puissent être convoqués et où des amendements puissent, espérons-le, être apportés, de sorte que nous puissions appuyer à l'automne un projet de loi plus acceptable.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, c'est toujours avec plaisir que je prends la parole à la Chambre au sujet d'un projet de loi. Au nom de mon caucus, je voudrais signaler que nous sommes d'accord pour renvoyer ce projet de loi au comité des finances. Même si le comité s'est penché sur certains éléments du projet de loi, nous estimons que des aspects du projet de loi définitif méritent d'être examinés de plus près.

En ce qui a trait au crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, nous croyons que la mesure dont nous sommes

saisis ne répond absolument pas aux besoins des familles à faible revenu et nous souscrivons au calcul du Conseil national du bien-être social qui montre que pour compenser entièrement le fardeau de la nouvelle taxe de vente fédérale sur les Canadiens à faible revenu, il faudrait un crédit d'impôt de quelque 400 \$ par adulte et de 200 \$ par enfant, ou de quelque 1 200 \$ pour un couple avec deux enfants. De plus, comme ces crédits ne seront pas indexés sur le coût de la vie, leur valeur va diminuer au fil des ans, ce qui va de nouveau assujettir à l'impôt un grand nombre de Canadiens défavorisés.

Nos calculs montrent qu'en raison des trois derniers budgets conservateurs et de l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), les Canadiens déboursent 20 milliards de dollars de plus au titre de la taxe de vente ou d'accise et paieront encore davantage d'ici 1990. Les familles canadiennes paient en moyenne 910 \$ de plus que ce qu'elles payaient avant 1984. Cette situation est absolument inadmissible.

En fait, les mesures fiscales du gouvernement conservateur ont comblé le fossé entre les impôts des riches et ceux des défavorisés. Les dispositions prévues dans la réforme fiscale du ministre des Finances ne pourront pas soulager les simples citoyens et leur famille.

Dorénavant, la surtaxe imposée aux particuliers qui se situaient dans les tranches de revenu supérieures s'appliquera à la majorité des contribuables. Le gouvernement va donc obtenir des recettes supplémentaires, mais de manière injuste et déséquilibrée car le fardeau de la fiscalité va basculer du côté des contribuables à revenu faible et moyen. Voilà pourquoi il nous est difficile d'appuyer cet aspect du projet de loi.

Je répète que la surtaxe touchera l'ensemble des familles. Par conséquent, les particuliers qui gagnent 10 000 \$, 15 000 \$ ou 20 000 \$ par année devront la payer, ce qui est tout à fait injuste à notre avis. La notion de surtaxe sur le revenu devrait s'appliquer aux Canadiens ayant un revenu supérieur et qui sont donc le plus en mesure de payer. Ce n'est certes pas ce que prévoit le projet de loi à l'étude actuellement.

Le troisième objet de la mesure à l'étude est d'établir des centres bancaires internationaux. Nous trouvons que l'idée a un certain mérite, mais il y a quand même des raisons de s'inquiéter. De toute évidence, les citoyens de Vancouver et de Montréal y voient des possibilités de création d'emplois dans leur ville, mais là encore, rien dans l'information qu'on nous a remise jusqu'à maintenant ne laisse prévoir qu'il y aura un accroissement réel des emplois. Nous avons entendu avancer en public un chiffre aussi bas que huit. Les avantages économiques en seraient minces.

Nous savons tous par ailleurs que les impôts que paient les banques canadiennes sont infimes. Elles ne portent pas une part équitable de la charge fiscale. Cette mesure législative crée des conditions qui leur permettront de découvrir encore plus d'échappatoires à l'avenir. Nous exprimons nos inquiétudes à ce sujet et attendons avec impatience les audiences du comité. Ceux qui sont en faveur de centres bancaires dans ces villes, comme ceux que le projet inquiète, auront la possibilité de défendre leur point de vue. Les représentants des villes exclues de ce régime spécial pourront aussi venir présenter leurs propositions et exprimer leurs réticences.